Association Une Vie de Chien (UVC) Rue de Vire 14110 Condé-en-Normandie

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 24/04/2023

Le 24/04/2023 à 20 heures, les fondateurs de *l'association Une Vie de Chien (UVC)* se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations Rue de Vire *14110 Condé-en-Normandie*.

Sont Présents :

Nolhan BLANCHETIÈRE--DRÔLON, « Adresse » Thibaud ROBIN, « Adresse » Romain BARUCHELLO, « Adresse »

L'assemblée générale désigne *Nolhan BLANCHETIÈRE--DRÔLON* en qualité de président de séance et *Romain BARUCHELLO* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil (1);
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation (1);
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« Rendre compte des débats ».

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ère **délibération**: L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Si les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive :

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

- Nolhan BLANCHETIÈRE—DRÔLON, Français, adresse, étudiant STI 2D.
- Thibaud ROBIN, Français, adresse, étudiant STI 2D.
- Romain BARUCHELLO, Français, adresse, étudiant STI 2D.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le « 24/04/2029 ».

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.